



Inscription adultes 2024

1^{er} janvier au 31 décembre

à remettre sur place accompagnée de votre règlement financier

adhésion réadhésion n° de votre carte UAICF

Nom et prénom			
Date de naissance			
Immatriculation SNCF (pour les cheminots actifs, retraités et les ayants-droit)			
N° : _ _ _ _ _			
Adresse			
Tél.		Courriel	@
cheminot actif <input type="checkbox"/>		cheminot retraité <input type="checkbox"/>	ayant droit <input type="checkbox"/>
extérieur SNCF <input type="checkbox"/>		personnel assimilé <input type="checkbox"/>	
Comité social économique d'appartenance / CASI			

adhésion obligatoire (dont 5 € reversés à l'UAICF)		<i>cochez la case correspondante</i>
Cheminots, ayants-droit et personnel assimilé	30 €	
Extérieurs	45 €	

Fonctionnement de l'association

L'adhérent déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association, ainsi que de la charte de protection des données personnelles de l'UAICF. La signature de l'inscription implique l'acceptation sans réserve des statuts et du règlement intérieur de l'association, ainsi que de la charte de protection des données personnelles de l'UAICF.

- J'autorise l'association à mettre en ligne sur son site ou sur les réseaux sociaux ou dans les publications UAICF des photos ou vidéos prises dans le cadre de l'activité de l'association
- Je n'autorise pas l'association à mettre en ligne sur son site ou réseaux sociaux ou dans les publications UAICF des photos ou vidéos prises dans le cadre de l'activité de l'association

Vous pouvez à tout moment exercer votre droit à modifier l'utilisation de votre image ou de vos données personnelles en contactant l'association par écrit (courrier ou mail).



Association Artistique des Chemins de Fer Français

Cours animé par des bénévoles de notre association :

Pour participer aux cours, vous devez cocher ci-dessous la ou les techniques qui vous intéressent.

Par ce fait, vous vous engagez à participer aux cours choisis et en cas d'absence de prévenir dès que possible l'animateur.

2024 tarifs pour un an : 1ère technique obligatoire : 25 € à partir de la 2 ^e technique (facultatif) : 15 € par technique			cochez
mardi	14 h 00 à 17 h 00	Peinture aquarelle	
mercredi	17 h 30 à 19 h 00	Dessin	
jeudi	14 h 30 à 19 h 00	Peinture à l'huile, gouache et acrylique	
vendredi	17 h 30 à 19 h 00	Acrylique à l'aérographe	
Samedi	10 h 00 à 12 h 00	Pastel gras et sec	
Total à régler (adhésion + le(s) cours)			€

1 chèque n° du total à l'ordre de : AACFF espèces

Important

Les tarifs d'adhésion à l'association et des cours sont valables sur l'année civile, à savoir du 1er janvier au 31 décembre, et ce quelle que soit la date à laquelle l'intéressé(e) souhaite adhérer. L'atelier est fermé pendant les vacances scolaires de la zone C.

Je soussigné(e) (nom et prénom)

déclare avoir pris connaissance :

- des statuts de l'AACFF,
- du présent règlement intérieur,
- et du règlement général de protection des données de l'UAICF (RGPD),
- et j'en accepte l'ensemble des dispositions.

Ces documents sont sur le site de l'association et disponible sur place à l'atelier ou sur demande par courriel.

Fait à le

Signature :

Remise de la vignette 2024 (réservé à l'administration)